

COMPTE RENDU

du conseil municipal du 8 décembre 2020

1 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021

Le Conseil municipal a autorisé le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

2 – Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal a fixé le montant des barèmes des différentes prestations fournies par la commune. Ces nouveaux barèmes sont applicables à compter du 01/01/2021, à l'exception des tarifs de la cantine et la garderie qui sont applicables à compter du 01/09/2021. On peut retrouver ces tarifs sur le site internet de la Mairie dans l'onglet « vie pratique ».

3 – Demande de subvention régionale au titre de Bonus Relance

Par délibération du 12 novembre 2020, le conseil a approuvé la réalisation d'une étude diagnostic et d'un avant-projet de l'agence Jardins d'histoire pour la valorisation du giratoire des Moulins situé en contrebas du Rocher d'Aiguilhe et qui marque l'entrée de la commune. Après présentation de l'étude, le conseil municipal a approuvé le projet et son coût prévisionnel de 94 092.45 € HT soit 112 910.94 € TTC et a mandaté Monsieur le Maire pour solliciter la subvention au titre de Bonus Relance auprès de la région Auvergne- Rhône Alpes.

4 – Convention avec la SPA

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer la convention avec la SPA et a décidé que la commune s'engage à payer chaque intervention de stérilisation de chat au vétérinaire conventionné dans la limite de 500 € par an.

5 – Convention d'adhésion au service santé au travail du CDG 43

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au service Santé au travail au bénéfice des agents de la commune.